

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 28 avril 2026 à 18 heures, le Comité Syndical du SIVU Piscine du Val d'Onzon, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Sorbiers, sous la présidence de Monsieur Yves LAVAL, doyen de la séance.

Date de convocation : 22 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Commune de Sorbiers :

Présents : Olivier VILLETTELLE, Jérôme ALLAIN

Absent excusé : Michel JACOB

Commune de la Talaudière :

Présent.e.s : Anne DOMENICHINI, Yves LAVAL, Laurie DEVOUASSOUX

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds :

Présent.e.s : Anne GARZENA, Gilles CHARDIGNY

Absent excusé : David PRADIER

Commune de Saint-Christo-en-Jarez :

Présent.e.s : Ingrid ARNAUD, Pascal FAYOLLE

Commune de Marcenod :

Présents : Gilles THIZY, Frédéric CHARCOSSEY

Commune de Fontanès :

Présents : Michel GANDILHON, Pascal PHILIBERT

POUVOIR : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Ingrid ARNAUD

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Élection du ou de la président.e

Yves LAVAL, membre du comité syndical doyen d'âge, préside la séance d'élection du ou de la président.e.

Ingrid ARNAUD et Frédéric CHARCOSSEY sont désignés assesseurs.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le doyen invite les candidats à se déclarer à la fonction de président.e.

Olivier VILLETTELLE propose sa candidature.

Vote :

- bulletins trouvés dans l'urne : 13
- bulletins nuls : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité : 7
- Olivier VILLETTELLE : 13 voix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200013167-20260428-del2026-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 12/05/2026

Del2026-007

Par 13 voix, Olivier VILLETTELLE obtient la majorité absolue et est élu président du syndicat de la piscine du Val d'Onzon et a été immédiatement installé.

Sorbiers, le 29 avril 2026

La secrétaire ,

Ingrid ARNAUD



Le Président,

Olivier VILLETTELLE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200013167-20260428-del2026-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 12/05/2026

Del2026-007